



Préavis N° 1 / 2018

## **RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ**

### **AU CONSEIL COMMUNAL**

*relatif à la demande de crédit d'étude complémentaire pour la modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys ainsi que pour la réfection de la chaussée, les aménagements routiers et la création d'une zone 30 aux chemins de Champvent et de la Fleur de Lys –*  
***Demande de crédit d'étude de CHF 102'000.00***



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### OBJET DU PRÉSENT PRÉAVIS

Le présent préavis municipal vise à demander au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 102'000.00, afin de pouvoir terminer le projet de modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys, réfection de la chaussée, aménagements routiers et création d'une zone 30 aux chemins de Champvent et de la Fleur de Lys.

Cet important projet vise à canaliser le trafic de transit et à créer un axe cohérent entre la route de Broye et le carrefour de la Fleur-de-Lys. La modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys s'inscrit harmonieusement dans la planification territoriale proposée dans le futur plan directeur communal, qui sera prochainement soumis à la consultation préalable du Service du développement territorial.



### HISTORIQUE

Depuis 2010, la Municipalité de Jouxten-Mézery a étudié plusieurs variantes visant à modifier le carrefour entre les chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys et à améliorer la sécurité de ces deux tronçons routiers.

Parmi les diverses solutions envisagées par la Municipalité, l'aménagement d'une nouvelle route de la Fleur-de-Lys au travers de la parcelle N°451 lui est apparue comme la plus judicieuse pour maîtriser l'évolution du trafic de transit.

La Municipalité a ainsi pris contact avec le propriétaire de ladite parcelle, afin de savoir s'il était disposé à procéder à un échange de terrains, en vue de la construction de cette nouvelle route. Par acte notarié du 7 octobre 2016, celui-ci a promis de céder à la Commune la surface nécessaire à la réalisation de ce nouvel aménagement routier (env. 2'817 m<sup>2</sup>), moyennant la suppression du chemin actuel de la Fleur-de-Lys et du sentier pédestre qui le longe (rétrocession par la Commune d'une surface d'env. 1690 m<sup>2</sup>).

Par préavis N°7/2016, la Municipalité a alors sollicité du Conseil communal un crédit de CHF 90'000.00, afin de pouvoir étudier la faisabilité de ce projet et d'en préciser les contours. Le Conseil communal a approuvé ledit préavis lors de sa séance du 11 octobre 2016.

Ce crédit de CHF 90'000.00 a ainsi permis de couvrir certaines dépenses déjà consenties dans le cadre d'études préliminaires et de financer les études nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet pour l'aménagement d'une nouvelle route de la Fleur-de-Lys sur la parcelle N°451, sa jonction avec le chemin de Champvent et la modération de trafic sur ces deux tronçons routiers.

Les dépenses engagées sur la base de ce préavis se présentent de la manière suivante :

	<b>Préavis N°7/2016</b>	<b>Dépenses effectives</b>
<b>Etudes préliminaires déjà réalisées, intégrées dans le préavis N°7/2016</b>		
- Réfection des collecteurs EU/EC au ch. de la Fleur-de-Lys	8'400.00	8'400.00
- Collecteur EU/EC, puis EU seulement sur la parcelle N°451 en Broye, au ch. de Champvent	8'200.00	8'200.00
- Modération de trafic sur la jonction entre l'actuel ch. de la Fleur-de-Lys et le ch. de Champvent	5'090.00	5'090.00
- Etude préliminaire de 4 tracés directs et de leur emprises	5'580.00	5'580.00
<b>Etudes réalisées après l'adoption du préavis, en vue de l'élaboration de l'avant-projet</b>		
- Avant-projet de nouvelle route de la Fleur-de- Lys et de sa jonction avec le ch. de Champvent	36'500.00	36'450.00
- Modération de trafic sur ces tronçons routiers	25'336.00	6'717.60
<b>Total</b>	89'106.00	
	arrondi à : <b>90'000.00</b>	<b>70'437.60</b>
<b>Solde disponible</b>		<b><u>19'562.40</u></b>

## **CONTOURS PRINCIPAUX DE L'AVANT-PROJET**

L'avant-projet prévoit la modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys, ainsi que la réfection de la chaussée, certains aménagements routiers et la création d'une zone 30 km/h aux chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys. Il comprend également la mise en place d'un nouvel éclairage public sur ces tronçons routiers et le remplacement des canalisations dans ce secteur.

### **Nouveau tracé et aménagement du chemin de la Fleur-de-Lys**

L'avant-projet propose de modifier le tracé du chemin de la Fleur-de-Lys, pour le faire longer la limite communale avec Prilly en traversant le champ sis sur la parcelle N°451 et se raccorder à l'extrémité de la route de la Broye. Ce tracé plus cohérent et direct permettra en effet d'améliorer la sécurité de ce tronçon routier et de sa jonction avec le chemin de Champvent.

Afin de limiter la pente longitudinale de cette nouvelle route, il est prévu de l'abaisser dans le virage, ce qui implique la création d'un mur de soutènement en amont, sur une longueur de 45 mètres et une hauteur d'environ 4 mètres.

La nouvelle route de la Fleur-de-Lys aura une largeur de cinq mètres, permettant le croisement de deux véhicules légers à 30 km/h. Dans les virages, une surlageur en courbe est prévue. De part et d'autre de la chaussée, une bordure type Etat de Vaud permettra de réduire la vitesse des automobilistes et empêchera que ceux-ci « mordent » sur le terrain adjacent. En outre, un décrochement vertical sera créé environ soixante mètres en aval du nouveau carrefour du LEB, de manière à contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse.

Le long de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys, il est proposé d'aménager une zone mixte en site propre de trois mètres de large destiné aux piétons. Les cyclistes y seront également autorisés à la montée ; mais emprunteront la route à la descente. Cette zone mixte sera agrémentée d'un point de vue.

Il s'agira par ailleurs de dégrapper l'actuel chemin de la Fleur-de-Lys et de l'évacuer dans les filières adéquates. Il conviendra en outre de radier la servitude de passage public à pied grevant la parcelle N°451.

### **Réfection de la chaussée et aménagement du chemin de Champvent**

L'avant-projet prévoit de conserver le tracé du chemin de Champvent, mais d'en refaire entièrement la chaussée et de remplacer la bande piétonne actuelle par un trottoir franchissable.

Afin de réduire la vitesse des automobilistes sur ce tronçon, un décrochement vertical sera créé à cent cinquante mètres en amont du carrefour, ainsi que certains aménagements de surface.

### **Nouveau carrefour Fleur-de-Lys – Champvent**

La jonction entre la nouvelle route de la Fleur-de-Lys et le chemin de Champvent se fera désormais par un carrefour en T, entièrement rehaussé. Afin d'améliorer encore la lisibilité et la sécurité de ce nouveau carrefour, celui-ci sera doté d'un marquage au sol et d'une aide à la traversée. Enfin, il sera géré par une priorité de droite, dès lors qu'il se trouve en zone 30 km/h. L'aménagement de ce nouveau carrefour permettra ainsi de mieux identifier l'entrée sur le territoire de Jouxten-Mézery.

### **Zone 30 km/h**

Afin de modérer la vitesse du trafic motorisé, il est proposé d'intégrer les chemins de Champvent et de la Fleur de Lys en zone 30 km/h, conformément aux routes adjacentes et aux zones qu'ils desservent.

### **Eclairage public**

L'éclairage public actuel des chemins de la Fleur-de-Lys et de Champvent est hétérogène et insuffisant. Aussi l'avant-projet propose-t-il de mettre en place un nouvel éclairage public homogène et performant sur la nouvelle route de la Fleur-de-Lys et de remplacer l'éclairage public existant sur le chemin de Champvent. Il est en outre prévu d'éclairer la zone mixte par des bornes lumineuses à led antivandalisme, afin d'indiquer la direction aux usagers sans déranger la faune.

### **Canalisations**

Les canalisations dans ce secteur sont partiellement en mauvais état et sous-dimensionnées. Ainsi, l'avant-projet prévoit de mettre en place de nouvelles canalisations d'eaux claires, le long du chemin de Champvent, d'une part, et sous la zone mixte, d'autre part, afin de collecter les eaux météoriques des deux routes, ainsi que celles du quartier en amont. Ces deux collecteurs se rejoindront dans le carrefour sud, avant de se jeter dans le ruisseau de Broye.

Sous la zone mixte, il est également prévu de poser une canalisation d'eaux usées. Cette canalisation reprendra une partie des eaux du quartier en amont et se raccordera à la canalisation existante en dessous du carrefour sud.

## **PRÉAVIS DES SERVICES CANTONAUX**

L'avant-projet ainsi élaboré a été soumis à la consultation préalable des divers services cantonaux compétents, sur lequel ils ont préavisé favorablement, moyennant certains compléments et adaptations.

Ainsi, la Direction générale de l'environnement a demandé que l'avant-projet soit complété par l'élaboration d'une notice d'impact sur l'environnement, examinant la compatibilité du projet avec les diverses normes en vigueur notamment en matière de lutte contre le bruit et de protection de la nature, des eaux et des sols.

Ce service a également demandé de limiter le nombre d'arbres à abattre pour la réalisation de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys et de ne pas se rapprocher de la lisière forestière au-delà du gabarit construit existant.

En outre, le service des monuments et des sites a relevé que le chemin de Champvent faisait partie de l'inventaire des voies de communication historique d'importance nationale. Dès lors, il a exigé de revoir certains des aménagements proposés sur ce tronçon, de reconstruire les talus avec une pente similaire et de maintenir les bornes historiques existantes.

Enfin, le canton a attiré l'attention de la Municipalité sur le fait que l'acheminement des eaux de ruissellement dans le bassin versant du Ruisseau de Broye impliquait la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux de la Commune de Jouxten-Mézery, ainsi que la modification du concept d'évacuation des eaux de la Commune de Prilly. Il a par ailleurs insisté pour que ce projet soit coordonné avec l'étude financée par le canton et la Confédération, visant à rejeter les eaux du ruisseau de Broye à l'embouchure de la Chamberonne.

## DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de son préavis N°7/2016, la Municipalité avait fait le choix de modérer les frais d'études, avant d'obtenir les réponses des services de l'Etat sur la faisabilité du projet.

Suite au préavis positif du canton, il convient d'affiner le dossier, en menant certaines études complémentaires, afin de répondre aux exigences des services cantonaux et de cerner au mieux les coûts de ce projet important pour notre Commune.

C'est ainsi qu'il importe de mener des études complémentaires pour dimensionner le mur de soutènement prévu le long de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys. Au vu des exigences du canton en matière de protection des arbres et considérant les contraintes du terrain, la construction de cet ouvrage ne peut en effet être réalisée de manière traditionnelle, faute de place. Il s'avère ainsi nécessaire de mandater un bureau spécialisé en géotechnique et un bureau d'ingénieur civil spécialisé dans les structures, pour projeter cet ouvrage.

- L'étude géotechnique doit permettre de formuler des recommandations constructives pour les terrassements, les fondations, la gestion des eaux, les blindages et la valorisation des matériaux. Elle implique l'exécution de cinq forages carottés, ainsi que des essais *in situ* et en laboratoire afin de définir les caractéristiques géomécaniques du terrain. Elle comprend également certaines prestations nécessaires à l'étude de l'exécution d'une paroi berlinoise intégrée dans le mur de soutènement et la transmission des sondages au cadastre géologique vaudois.
- En coordination avec l'étude géotechnique susmentionnée, les travaux d'ingénieur civil doivent conduire à l'élaboration d'un plan détaillé du mur, avec coupes et détails types, drainage et évacuation des eaux, ainsi que le plan des terrassements.

De plus, il convient de procéder aux études requises en vue de l'élaboration de la notice d'impact sur l'environnement, ce qui implique notamment plusieurs sondages de terrain. En effet, la réglementation relative à la protection et la valorisation du sol requiert d'analyser les terres touchées par un projet de construction et de déterminer la nature et la quantité de terre à valoriser. Ces informations permettront de préciser le cahier des charges de l'appel d'offres et l'organisation du chantier.

Par ailleurs, des études complémentaires sont également nécessaires, afin de compléter et préciser le projet d'évacuation des eaux sur les tronçons concernés, de modifier en conséquence le PGEE communal, d'obtenir l'aval de la Commune de Prilly concernant le rejet des eaux de ruissellement dans le ruisseau de Broye, en tenant compte également de l'étude en cours visant à détourner ce ruisseau à l'embouchure de la Chamberonne.

Considérant les divers compléments et adaptations requis par les services cantonaux, il s'agit en outre de préciser les aménagements de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys, pour tenir compte des résultats des études susmentionnées, et de revoir ceux prévus au chemin de Champvent, de manière à répondre aux exigences de l'inventaire des voies de communication historique d'importance nationale. Il importe également de parfaire les mesures de modération de trafic prévues sur ces tronçons routiers.

Il y a lieu encore de prévoir un important travail de direction générale de l'étude, afin de coordonner les travaux des différents acteurs et de centraliser les divers dossiers d'appel d'offres. Enfin, il convient également de prévoir certaines séances avec les services cantonaux, d'une part, ainsi qu'avec les riverains, d'autre part.

Les coûts de ces études complémentaires ont été devisés par les entreprises concernées de la manière suivante :

- Etude géotechnique ingénieur civil, sondages carottés	CHF	50'000.00
- Ingénieur civil dimensionnement mur de soutènement	CHF	14'200.00
- Etude hydraulique, y.c. PGEE	CHF	18'500.00
- Notice d'impact sur l'environnement, y. c. sondages	CHF	15'700.00
- Aménagements routiers, modération, direction d'étude	CHF	20'000.00
- Séances avec les différents services et les riverains	<u>CHF</u>	<u>3'000.00</u>
Montant total	CHF	121 400.00
- Solde préavis N°7/2016	- <u>CHF</u>	<u>19'562.40</u>
Crédit d'étude	CHF	101'837.60
➤ <b>Crédit complémentaire demandé (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>102'000.00</b>

### CALENDRIER PREVISIONNEL

En cas d'acceptation du présent préavis, il est prévu d'effectuer sans délai les forages carottés requis dans le cadre de l'étude géotechnique ainsi que les sondages de terrain nécessaires en vue de l'élaboration de la notice d'impact sur l'environnement. Parallèlement, il s'agira de préciser les aménagements routiers et paysagers projetés.

Les réflexions de génie civile concernant le mur de soutènement et la superstructure de la route, de même que les études hydrauliques, seront menées dès réception des résultats de l'étude géotechnique et seront en principe complétées d'ici la fin de l'été 2018.

Une fois le projet ainsi parachevé, les cahiers des charges des différentes soumissions seront établis dans le courant de l'automne 2018. La mise à l'enquête publique et les appels d'offres pourront alors être lancés fin 2018-début 2019, de manière à pouvoir soumettre le crédit de construction à l'approbation du Conseil communal sur la base de soumissions rentrées au printemps 2019.

L'entreprise chargée de la direction d'études a élaboré un calendrier provisionnel détaillé, joint en annexe.



Planning intentionnel d'étude	
Commune :	Jouxens-Mézery
Lieu-dit :	Fleur-de-Lys
Dossier no :	11'133.04
Lieu et date :	Morges, janvier 2018





